

Écrit par le 22 novembre 2024

Provence-Alpes-Côte d'Azur : avec 39€ par mois les ados sont parmi les plus gâtés de France



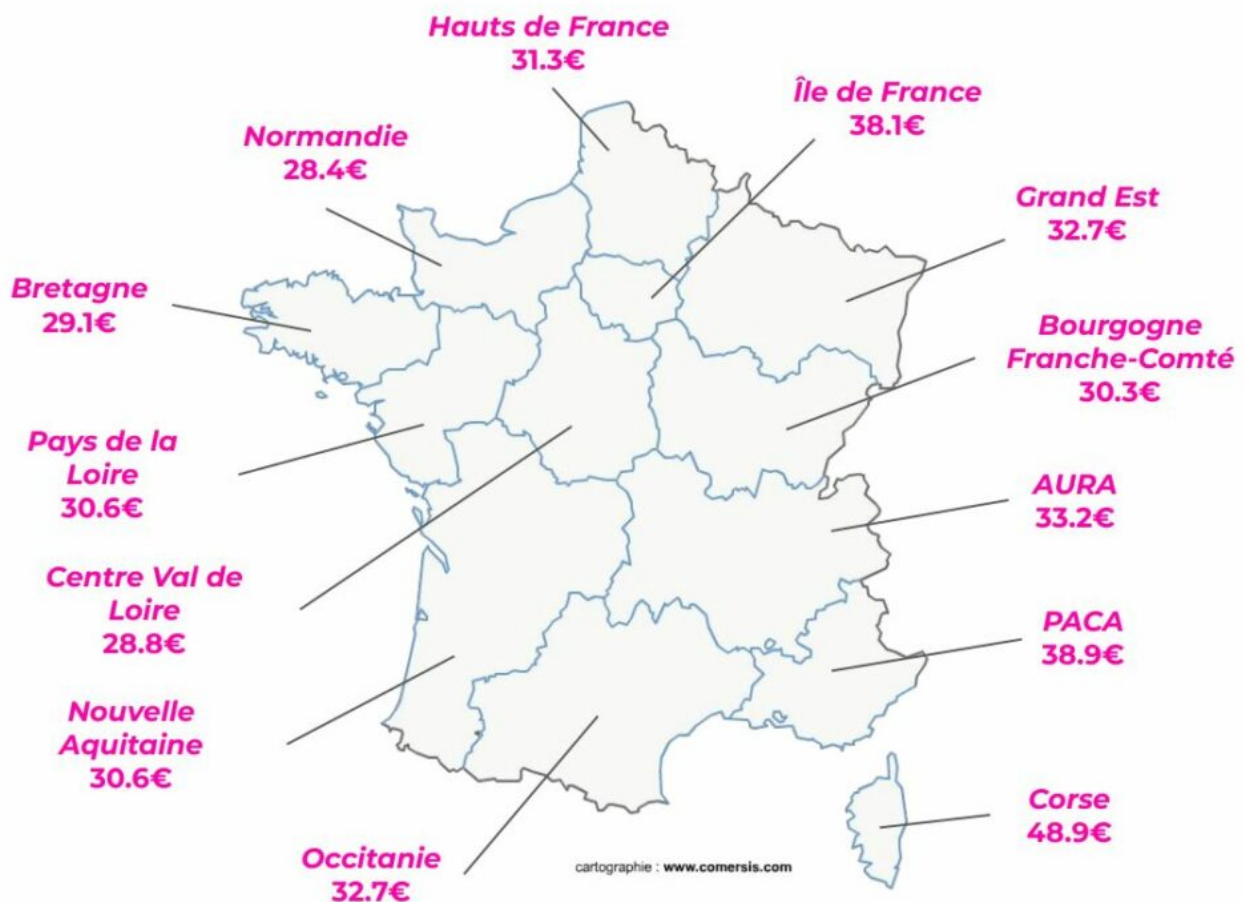
Pour la 4^{ème} année consécutive, le baromètre « Argent de poche » réalisé par le Teenage Lab de Pixpay, la carte de paiement des ados copilotée par les parents, délivre des chiffres inédits. Les parents provençaux arrivent en seconde position des parents les plus généreux.

Cette année, le montant moyen d'argent de poche récurrent des adolescents est de 36€. Un chiffre en hausse depuis 2 ans déjà, puisqu'il était de 31€ en 2021 et de 33€ en 2022. Entre 2022 et 2023, le montant moyen d'argent de poche a connu une hausse de 9%. C'est plus que l'inflation de 5,6% mesurée en janvier dernier. Cette moyenne doit être relativisée. Seuls 57% des enfants, soit à peine plus d'1 sur 2, touchent régulièrement de l'argent de poche (contre 50% en 2022). Parmi eux, 86% perçoivent le pécule

Ecrit par le 22 novembre 2024

mensuellement et 14% de façon hebdomadaire.

Le baromètre Pixpay confirme que l'âge de l'adolescent constitue une importante variable d'ajustement. Les 10-12 ans touchent 24€, les 12-14 ans 26€, les 14-16 ans 32€, les 16-18 ans 42€ et les 18 ans et plus 56€ en moyenne. Aussi, les papas ont tendance à donner plus d'argent de poche que les mamans. En moyenne, le montant mensuel d'argent de poche est de 42€ quand ce sont les papas qui gèrent, contre 34€ pour les mères. Pour autant, ce sont les femmes qui gèrent dans 70% des familles.



cartographie : www.comersis.com / Teenage Lab de Pixpay

L'argent de poche : un nouveau critère pour mesurer les inégalités sur le territoire français

L'enquête réalisée par le Teenage Lab de Pixpay met en évidence de grandes disparités entre les montants d'argent de poche distribué aux adolescents selon les régions. A l'échelle du pays, les ados des régions Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les mieux lotis, avec respectivement 48,9€ et 38,9€ d'argent de poche en moyenne.

Écrit par le 22 novembre 2024

A l'inverse, les Normands et les Centro-ligériens sont statistiquement les moins gâtés, avec respectivement 28,4€ et 28,8€ par mois. Les adolescents d'Île-de-France se classent en 3^e position, derrière la Corse et la région PACA, avec 38,1€ qui tombent chaque mois dans leur poche.

L'enquête s'appuie sur 2,8 millions de transactions réalisées par plus de 150 000 adolescents (10-18 ans) utilisateurs français de Pixpay entre septembre 2022 et juin 2023.

En hausse de 9,2%, l'absentéisme des salariés français du secteur privé poursuit sa dégradation

Écrit par le 22 novembre 2024



Pour la cinquième année consécutive, WTW en France, présente les résultats de son baromètre sur l'absentéisme dans le secteur privé. Cette enquête a été réalisée à partir de l'observation de 345 000 salariés issus de près de 650 entreprises du secteur privé sur une période de 4 ans.

En augmentation de 35,4% depuis 2019, l'absentéisme a poursuivi sa dégradation en 2022. S'élevant à un taux de 5,3% contre 4,9% en 2021, il touche désormais les sociétés de services et d'ingénierie en informatique, la finance et l'assurance, ainsi que les cadres et les professions intermédiaires, qui étaient jusque-là plutôt épargnés par ce phénomène.

Les nouveaux modes et organisation de travail très rapidement adoptés dans les entreprises n'ont pas été suffisamment accompagnés pour une grande partie d'entre elles (gestion du télétravail et du droit à la déconnexion, accueil des nouveaux salariés, accompagnement des salariés à la transformation digitale, formations à distance...).

Les défis des pouvoirs publics et des entreprises pour limiter la hausse continue de l'absentéisme deviennent urgents dans un contexte d'allongement de la durée de travail. Les solutions existent, elles

Ecrit par le 22 novembre 2024

sont nombreuses et doivent être adaptées aux problématiques de chaque entreprise.

Une hausse de l'absentéisme qui perdure

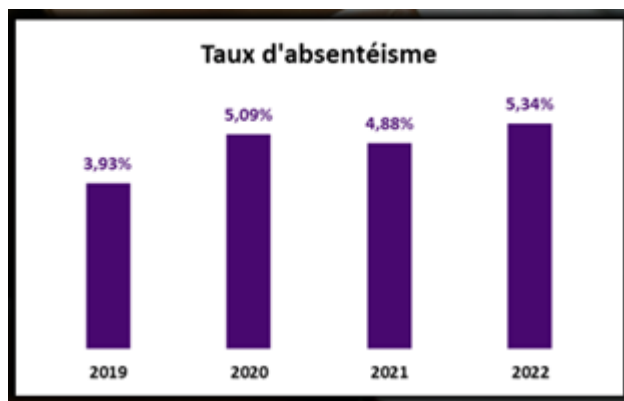
En 2022, le taux d'absentéisme a atteint 5,3%, en hausse de 9,2% par rapport à l'année précédente. Cette dérive est portée par la hausse du nombre de salariés qui s'arrêtent au moins une fois dans l'année. Les travailleurs français sont, en effet, 42% (contre 34% en 2021) à s'être arrêtés au moins un jour au cours de l'année.

96% des arrêts sont dus à la maladie. Les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles représentent seulement 4% des arrêts, mais ils contribuent pour près de 14% à l'absentéisme, compte tenu d'une durée d'absence plus de 3 fois plus longue (67 jours contre 18 pour la maladie). Les secteurs du transport, de la construction, de la santé et de la restauration sont les plus touchés par les accidents de travail, l'industrie extractive et la construction par la maladie professionnelle.

En 2022, 4% des arrêts dépassent 90 jours, représentant près de la moitié de l'absentéisme, 58% sont de très courte durée (<7 jours).

Outre « l'explosion » du nombre de salariés qui s'arrêtent (+24% / 2022), ils ont tendance à s'arrêter de plus en plus souvent (fréquence moyenne en hausse de près de 5% entre 2021 et 2022).

Le vendredi reste le jour d'absence le plus important quels que soient la catégorie socio-professionnelle ou le secteur (taux d'absentéisme de 5,43% contre 4,98% en 2021).



De nouveaux secteurs d'activité et catégories socio-professionnelles impactés par l'absentéisme

Les femmes restent les plus touchées mais la dérive est semblable quel que soit le genre. Le taux d'absentéisme chez les femmes s'élève, en effet, à 6,3% contre 4,8% chez les hommes, en augmentation respectivement de 10% et 9% par rapport à 2021. L'écart d'absentéisme s'explique entre autres par une surreprésentation des femmes à des postes d'employés dans certains secteurs d'activité, comme la santé ou l'hôtellerie-restauration aux taux d'absentéisme plus élevés que la moyenne.

Ecrit par le 22 novembre 2024

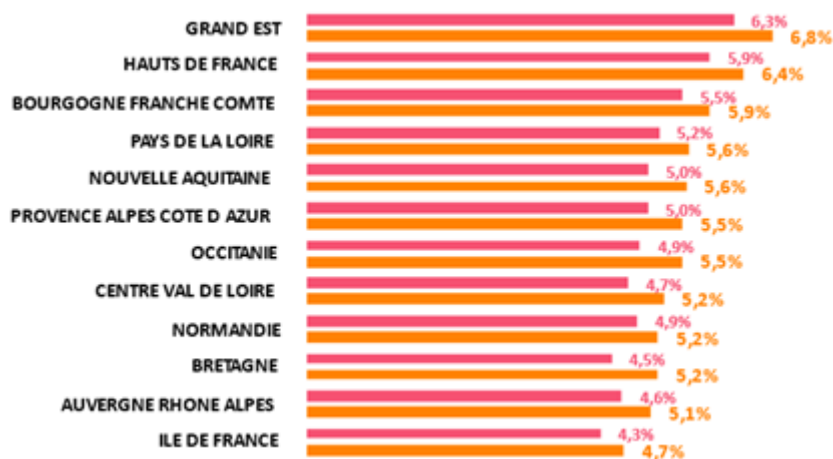
L'absentéisme chez les salariés de 20-29 ans et les 30-39 ans a fortement progressé, respectivement de 15% et 17% entre 2021 et 2022, notamment en raison d'une explosion de la prévalence chez les travailleurs de moins de 40 ans : hausse de près de 20% par rapport à 2021, de près de 45% par rapport à 2019.

Les cadres et professions intermédiaires sont désormais impactés également par la progression de l'absentéisme (+14% entre 2021 et 2022). Un nombre croissant de salariés s'arrêtent : 46% des professions intermédiaires et 30% des cadres ont connu au moins un arrêt de travail en 2022 (contre 35% et 23% en 2021).

Jusqu'à-là plutôt épargnés et toujours parmi les bons élèves cette année, les secteurs de la finance et de l'assurance ainsi que les sociétés de services et d'ingénierie en informatique ont cependant vu leur absentéisme, caractérisé par un nombre important d'arrêts courts et de poly-absences, augmenter sensiblement. Certains secteurs d'activités dont les métiers sont considérés comme « pénibles » et qui font face à un absentéisme élevé, sont également touchés par un très fort turnover ; c'est le cas de l'hébergement & restauration (32%) et de la santé (26%).

La nature du contrat de travail a une grande importance sur le taux d'absentéisme : il est de 2,5% chez les travailleurs en CDD, soit 2 fois moindre que chez ceux en CDI (5,5%).

Le Grand Est reste la région la plus touchée, avec le taux d'absentéisme (6,8%, en hausse de 9%), la prévalence (47,65% des salariés ayant eu au moins un arrêt dans l'année) et la fréquence les plus élevés (1,87% arrêt par salarié). Les Hauts de France (taux d'absentéisme de 6,4% en hausse de 8%) et la Bourgogne Franche-Comté (5,9% en hausse de 7%) se situent respectivement à la deuxième et troisième place parmi les régions les plus impactées par l'absentéisme.



« 2022 a été marquée par une explosion du nombre de salariés qui s'arrêtent, quels que soient leur secteur, âge, catégorie socio-professionnelle, ou genre... Face à cette accélération de l'absentéisme, l'engagement, voire le réengagement, ainsi que la fidélisation seront les grands défis à relever pour les entreprises. Elles devront faire évoluer le modèle de la relation entreprise / collaborateur pour répondre

Écrit par le 22 novembre 2024

aux attentes des nouvelles générations en matière de partage de la valeur, d'impact social et environnemental, d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, de flexibilité du travail et de management... Il s'agira, en outre, de rassurer les 'anciennes générations' dans un contexte économique incertain marqué par la digitalisation des entreprises, l'inflation, la hausse des taux, la réforme des retraites, ou encore le transfert de charges de la Sécurité Sociale... » précise Noémie Marciano, directrice placement & actuariat health & benefits chez WTW en France.

Le baromètre de l'absentéisme dans le secteur privé est disponible [ici](#).

Méthodologie

Baromètre sur l'absentéisme dans le secteur privé - Edition 2023

L'étude a été menée auprès de 343 775 salariés issus de 633 entreprises du secteur privé sur une période de 4 ans, à travers les données issues des Déclarations Sociales Nominatives (DSN).

Découvrez la baromètre des salaires du BTP



Ecrit par le 22 novembre 2024

Suite à la hausse du Smic le 1er janvier dernier, [Mistertemp'group](#), leader de l'intérim digital dans le secteur du BTP, vient d'établir un baromètre trimestriel des salaires pour les métiers du BTP. Pour cela, le groupe lancé en 2009 par [Alexandre Pham](#) et [Rémy Sultan](#) s'est appuyé sur une étude* réalisée suite à l'analyse de plus de 60 000 contrats de travail.

Ce baromètre fait ainsi apparaître un niveau moyen de salaire suivant pour les métiers du BTP (voir également graphique ci-dessous) :

- **Canalisateur** : 1800,20€ brut / mois (soit 11,87€ brut de l'heure)
- **Carreleur** : 1819,92€ brut / mois (soit 12€ brut de l'heure)
- **Charpentier** : 1803,24€ brut / mois (soit 11,89€ brut de l'heure)
- **Chef de chantier** : 2047,41€ brut / mois (soit 13,50€ brut de l'heure)
- **Conducteur de travaux** : 2529,69€ brut / mois (soit 16,68€ brut de l'heure)
- **Couvreur** : 1771,39€ brut / mois (soit 11,68€ brut de l'heure)
- **Electricien** : 1780,49€ brut / mois (soit 11,74€ brut de l'heure)
- **Manœuvre / ouvrier BTP** : 1624,28€ brut / mois (soit 10,71€ brut de l'heure)
- **Maçon** : 1804,75€ brut / mois (soit 11,90€ brut de l'heure)
- **Menuisier** : 1624,28€ brut / mois (soit 10,71€ brut de l'heure)
- **Peintre en bâtiment** : 1809,30€ brut / moi (soit 11,93€ brut de l'heure)
- **Plaquiste** : 1865,42€ brut / mois (soit 12,3€ brut de l'heure)
- **Plombier** : 1909,40€ brut / mois (soit 12,59€ brut de l'heure)

Depuis sa création, Mistertemp'group a mis en poste plus de 50 000 personnes pour ses 5 000 entreprises clientes. Pour ses clients et candidats, le leader de l'intérim digital propose une offre alliant la puissance du digital à un réseau de 130 agences de proximité. Actuellement, le groupe propose plus de 1 100 postes à pourvoir dans le BTP, tous métiers confondus.

**Salaires moyens constatés dans les offres à pourvoir dans toute la France proposées par Mistertemp'group.*